



Services Techniques
N/REF : MA/16/07/25

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L.2213-6 et L. 3221-4,
VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,
VU le Code de la voirie Routière et notamment ses articles L 133-1 et R 166-2,
VU le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants, R.411-8, R411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10,
VU l'instruction interministérielle et notamment les articles du livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
VU l'arrêté du Maire n° 20/020 du 8 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Services Techniques,
VU l'avis des Services de Police Municipale,
VU l'avis des Services Techniques de la Ville de Figeac,
VU la demande présentée par Monsieur Michel ROUDET, pour la copropriété du 12 rue Paul Bert, 789 chemin des Crêtes, 46100 FIGEAC - pour afin de procéder à des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'ensemble de l'immeuble rue des Maquisards (intervention de l'entreprise GANGA),
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, ainsi que le bon déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public et la circulation routière,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace le T25/442 (erreur d'adresse dans l'article 2).

ARTICLE 2 : L'entreprise GANGA est autorisée à procéder à des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'ensemble de l'immeuble rue des Maquisards.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable **du lundi 25 août 2025 au samedi 06 septembre 2025**.

ARTICLE 4 : L'entreprise GANGA est autorisée à occuper le domaine public au droit de l'immeuble du 12 rue Paul Bert et de la rue des Maquisards, comme suit :

1) Façade du 12 rue Paul Bert :

- Interdiction de stationner sur toute la longueur du 12 rue Paul Bert : afin de permettre le stationnement d'un semi-remorque pour la livraison pendant toute la durée du chantier et d'assurer la manutention des menuiseries pour l'approvisionnement de chaque niveau.
- Les piétons seront invités à aller sur le trottoir d'en face afin d'assurer leur sécurisation,
- Les véhicules appartenant à l'auto-école et la société O² devront stationner sur des emplacements à proximité.

2) Façade rue des Maquisards :

- Les piétons seront invités à aller sur le trottoir d'en face afin d'assurer leur sécurisation.

ARTICLE 5 : Cette occupation est soumise à redevance selon délibération du Conseil Municipal :

Surface occupée : $(46 \text{ m}^2) \times 13 \text{ jours} \times 0,60 \text{ €} = 358,80 \text{ €}$

ARTICLE 6 : La sécurité des usagers devra être assurée. A cet effet, l'entreprise GANGA prendra toutes dispositions utiles, notamment vis à vis des usagers de la voirie.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté et la mise en place de la signalétique devront être affichés sur le chantier, par le pétitionnaire.

ARTICLE 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Cheffe de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le 17 JUL. 2023
Par délégation
Le Directeur des Services Techniques
Fabien CALMETTES



Copies : Service population – Philippe Lafabrie
Vincent Delport - PM – Gendarmerie
SDIS – Hôpital
Cars Delbos - Pascale Belaygue
Informations Municipales
Service des Collectes - Service Propreté
Ecole Paul Bert - Maison de Santé
Altéréo (A. Viala) - ECF
M. Bourhoven – TERRA CELE
finances